



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 33078

Texte de la question

M. Maxime Bono attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir de l'éducation et de la pratique artistique à l'école. Les centres de formation des musiciens intervenants, grâce à leur partenariat constant avec les collectivités territoriales et les associations de développement culturel, ont réussi à construire sur l'ensemble du territoire national un système d'éducation artistique à l'école qui donne aux enfants, quelles que soient leurs origines sociales, géographiques et culturelles, l'accès aux pratiques musicales. Les musiciens intervenants à l'école (appelés « *dumistes* ») craignent que la suppression des heures de cours du samedi matin et le recentrage sur les matières dites fondamentales dans les nouveaux programmes de l'école primaire, dont la conséquence est la réduction de moitié du nombre d'heures consacrées à la pratique artistique, ne les conduisent à opérer dans le temps hors scolaire. Cette hypothèse laisse présager la fin de l'éducation artistique pour tous les enfants à l'école, en effet le côté « optionnel » exclurait de fait les enfants soumis aux obligations des transports collectifs et tous ceux dont l'origine sociale ne les oriente pas vers les activités artistiques et culturelles. Il lui demande quelle action il entend mettre en oeuvre pour ne pas priver les enfants des écoles françaises de la formation artistique dispensée par les *dumistes*, seule garante d'une action pertinente en matière de démocratisation culturelle.

Texte de la réponse

L'éducation artistique et culturelle est une priorité nationale affirmée par le ministre depuis la rentrée 2008. L'enseignement de la musique prend toute sa place dans les programmes publiés au B.O n° 3 du 19 juin 2008. Dès la maternelle l'utilisation d'instruments favorisant la découverte de sonorités puis la maîtrise du rythme et du tempo est préconisée. À l'école élémentaire, la pratique musicale est réaffirmée. Grâce à des activités d'écoute, les élèves s'exercent à comparer des oeuvres musicales, découvrent la variété des genres et des styles selon les époques et les cultures. Pratiques vocales et pratiques d'écoute contribuent à l'enseignement de l'histoire des arts. Le rôle des *dumistes* trouve sa cohérence dans le cadre du volet artistique et culturel du projet d'école, qui décline les programmes, en lien avec celui élaboré par les structures locales (défini par la circulaire n° 2007-022 du 22-1-2007). Leur action figure dans les dispositifs énoncés en annexe 2 de la circulaire n° 2008-059 du 29-4-2008 relative au développement de l'éducation artistique et culturelle. Ainsi, le centrage sur les fondamentaux ne doit pas conduire à négliger les autres enseignements dont les pratiques artistiques, qui figurent explicitement dans les programmes de l'école et pour lesquels un horaire spécifique doit être dégagé en application de l'arrêté du 9 juin 2008.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Bono](#)

Circonscription : Charente-Maritime (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33078

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 octobre 2008, page 8941

Réponse publiée le : 2 décembre 2008, page 10464